

Nombre de Conseillers

en exercice	27
présents	25
votants	27

L'an deux mil douze, le 20 septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick BIGAUD, Maire, Conseil Général.

Date de convocation : le 13 septembre 2012

Date d'affichage : le 13 septembre 2012

Etaient présents : M Yannick BIGAUD, Mme Solange PENTECOUTEAU, M Daniel LEGENDRE, Mme Florence DE DEYN, Mme Marie-Christine HOULLIER, Mme Isabelle BARATHON-BAZELLE, M Roger JOFES, Mme Anne-Françoise GASCOIN, M Michel AMOSSE, Mme Marie-Andrée TREILLARD, Mme Marie-Josèphe MAILLET, Mme Marie-Claude JULAUD, Mme Monique DRION, Mme Annie FERRON, M Serge BESNIER, M Didier GILBERT, Mme Sophie UKENA-DAVID, M Fabrice DANET, M Jérôme CELLE, M Michel LOQUET, M Albert PACORY, Mme Anne CAILLON, M Gilles LE DIZES, M Laurent DAVID, Mme Nathalie JULAUD.

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient représentés :

M Albert TAILLANDIER ayant donné procuration à M Serge BESNIER
M Jacky MICHEL ayant donné procuration à Mme Solange PENTECOUTEAU
Conformément à l'article 2121-20 du code général des collectivités territoriales

M Didier GILBERT & M Laurent DAVID ont été élus secrétaires de séance.

EDIFICATION DE CLOTURE : **Obligation d'une déclaration préalable**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'urbanisme,
VU le plan local d'urbanisme,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer un respect des règles fixées par le plan local d'urbanisme, d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

CONDITIONNE l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme,
PRECISE que cette obligation sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2012.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.
Guémené-Penfao, le 20 septembre 2012

Le Maire,
Yannick BIGAUD

